

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 - 147 du 13 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi treize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 6 novembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, D. LEVESQUE, V. HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORGUET,

Mrs Ph. DERUY, G. POUILLAUDE, L. GABRELLE, J. MAURER, B. BRONNIART, Ch. TABARY, P. VISENTIN, J. N. MENAGE, M. REBOUT, E. BURDIK, M. FOULON, H. COPIN, F. DIART, L. DE LE VALLEE, L. ANTINORI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, M. LALISSE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J. L. CANDAT.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANNONNE,
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. F. DIART, absent et excusé, a été suppléé par M. H. LECRIVENT,
M. M. LALISSE, absent et excusé, a été suppléé par Mme Ch. LECTEZ,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. ROUCOU,

Mme N BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Syndicat Mixte Ouvert EAU 62 – Modifications statutaires.

La séance ouverte, Monsieur le Président fait part au conseil de communauté de la décision d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert EAU 62 en réponse à la sollicitation du Conseil Départemental du Pas de Calais qui souhaitait transmettre son expertise et son savoir faire en matière de gestion collective de l'Eau à l'échelle du territoire départemental.

Monsieur le Président précise que cette nouvelle structure intercommunale sera composée des établissements publics de coopération intercommunale volontaires, du département du Pas de Calais et de la Chambre interdépartementale d'Agriculture Nord-Pas de Calais. Ce syndicat mixte ouvert apportera les outils techniques, administratifs et financiers à chacun de ses membres dans le but de sécuriser les approvisionnements en eau tant sur le plan de la qualité que sur le plan de la quantité, d'accompagner les politiques d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.

Monsieur le Président indique que le projet de statuts avait omis de préciser le siège du syndicat d'une part et qu'il est nécessaire de compléter la représentativité de l'intercommunalité en désignant deux délégués suppléants d'autre part.

Monsieur le Président propose d'en délibérer favorablement et de procéder à l'élection des deux représentants de l'intercommunalité

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le siège du syndicat qui sera situé 5, rue du 19 Mars à DAINVILLE ;
- d'approuver la modification statutaire précisant le siège de la nouvelle structure syndicale ;
- de compléter la représentativité de l'intercommunalité du Sud Artois en approuvant le résultat de l'élection des deux conseillers communautaires appelés à siéger au comité syndical en tant que délégués suppléants en désignant Messieurs Gérard DUE, Maire de CROISILLES, Vice Président de l'Intercommunalité et Eugène LEFEBVRE, Adjoint au Maire de BAPAUME, Conseiller Communautaire ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage

Le 13 novembre 2017 et transmission
en Préfecture le 13 novembre 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,



Jean Jacques COTTEL.

